Compte rendu du conseil municipal
du lundi 3 avril 2023

Présents : Alain BERHAULT, Yves CHAUVIN, Jean-Paul FAURE, Annkatrin JEPSEN, Marc LIOTARD, Colette LORME, Marie-Chantal MARCEL
Absents : Jérôme ROUX

En préalable au Conseil Municipal, le service agriculture de la Communauté de Communes de Dieulefit Bourdeaux (Christelle Harmagnies et Kevin Bazile) vient présenter la Plan Alimentaire Territorial et l'action Printemps 2023.
PAT : outil de relocalisation de la production alimentaire sur le territoire : transmission et installation en agriculture, rencontre entre acteurs de l'alimentation, expérimentation sur régénération des sols, agroforesterie et biodiversité sur 4 fermes du territoire dont le Chardon Bleu.
Printemps 2023 : actions prévues : carnet de producteurs, le mercredi c'est fermier, l'instant pro, formation à l'éducation au goût, conférence résilience alimentaire, risque alimentaire (lien PCS).

Ouverture de la séance du conseil municipal : 18h35

Colette LORME est désignée secrétaire de séance.

18H35 – Signature de la feuille de présence

Approbation du compte rendu du conseil municipal du lundi 27 mars 2023 : adopté à l'unanimité

1 – Achat d'une débroussailleuse autoportée
M. le Maire fait part au Conseil Municipal du projet d'acquérir une débroussailleuse autoportée pour permettre l'entretien des abords de la STEP et des captages.
Cette proposition est débattue. Etant donnés le prix de ce type de matériel et les perspectives d'utilisation à préciser, il est décidé de reporter la délibération après complément d'information.

2 – Agencement des bâtiments communaux : achat de mobilier
M. le Maire fait part au Conseil Municipal du projet d'acquérir du mobilier pour les bâtiments communaux notamment la mairie et la salles des fêtes.
Plusieurs devis vont être demandés.
Adoptée à l'unanimité

3 - Achat de décorations de Noël
M. le Maire propose au Conseil Municipal d'acheter de nouvelles décorations de Noël pour embellir le village au moment des fêtes de fin d'année.
Le choix se porte sur des décorations pouvant se fixer aux candélabres.
Des devis vont être demandés.
Adoptée par : 6 voix pour et 1 contre

4 - Attribution d'une subvention aux particuliers pour un diagnostic thermique dans le cadre de la future OPAH (Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat) de la CCDB
M. le Maire explique au Conseil Municipal que le Conseil Communautaire du 09 février 2023 a validé le principe du lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), à l'échelle intercommunale.
Au regard des enjeux, la CCDB nous propose de nous engager dans la convention d'OPAH.
M. le Maire propose au Conseil Municipal de réfléchir sur la possibilité de la commune de subventionner les propriétaires souhaitant réaliser un diagnostic thermique.
Il est retenu pour la réalisation d'un diagnostic thermique, le subventionnement suivant :

- 100 € pour les propriétaires occupants sous plafonds de ressources modestes et très modestes de l'Anah
- 50 € pour les propriétaires occupants aux ressources intermédiaires

- 50 € pour les propriétaires bailleurs ou investisseurs prêts à réaliser des rénovations lourdes de biens vacants et/ou dégradés pour produire ensuite des logements locatifs conventionnés avec l'Anah

Adoptée à l'unanimité

5 – Instauration d'un Droit de Préemption Urbain (DPU) sur les parcelles B 1212 et 1213

M. le Maire rappelle que la commune peut créer un périmètre de Droit de Préemption Urbain (DPU) en vue de créer des espaces supplémentaires de stockage de matériels et documents communaux dans la zone U de la carte communale.

Il propose d'instaurer un droit de préemption unique sur les parcelles B 1212 et B 1213, deux garages jouxtant une parcelle communale et proches de l'atelier municipal.

Adoptée par 4 voix pour, 1 abstention et 2 voix contre

6 – Cantine 2023-2024 – Choix du prestataire pour la fourniture des repas

La qualité des repas proposés par le prestataire Plein Sud Restauration s'est dégradée depuis la rentrée scolaire 2022. La commune a jusqu'à fin avril pour informer le prestataire actuel de sa volonté de ne pas reconduire le contrat.

À la suite de consultations, M. le Maire présente aux conseillers le prestataire « Terres de cuisine » : repas satisfaisants à Colonzelle, proposition de base à un tarif attractif.

Des questionnements sur la réévaluation trimestrielle du prix du repas. Préavis de départ : un mois. Contrat annuel.

Adoptée par 5 voix pour et 2 abstentions

7 – Restructuration et Extension de l'Ecole – Demande de subvention

M. le Maire rappelle la délibération prise le 21 novembre 2022 concernant les demandes de subventions aux différents financeurs que sont l'Etat (DETR), la Région et le Département. À la suite de l'Avant-Projet Sommaire, le coût prévisionnel des travaux est à revoir. Le coût des bureaux d'étude n'avait également pas été pris en compte dans la demande de subvention. C'est pourquoi il est nécessaire de redélibérer avec le montant prévisionnel actualisé.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé de 622 121 € HT soit 746 545 € TTC.

Adoptée par 6 voix pour et 1 abstention

8 – Questions diverses

- M. le Maire informe le conseil municipal de la visite de MM. Laroche et Mantelin d'Enedis. Les lignes moyenne tension « antenne l'Autèche » et « antenne les Gimiers » vont être rénovées en septembre ou octobre 2023. La parcelle de la STEP sera mise à disposition pour l'entreposage du matériel et pour l'atterrissage de l'hélicoptère nécessaire à la pose de quelques poteaux.
- M. le Maire informe le conseil municipal qu'il a assisté à une réunion sur le transfert de la compétence eau et assainissement aux EPCI. Le conseil aura à se documenter et réfléchir au positionnement de la commune par rapport à cette perspective.

Fin du conseil à 20h30

Le Maire,
Marc LIOTARD

Les conseillers municipaux